

Editorial

A l'heure où s'écrivent ces lignes, le nom du nouveau Président de la République n'est pas encore connu. Néanmoins, quel que soit le résultat des urnes, cette élection initie une recomposition profonde du paysage politique en France. Un nouveau gouvernement se mettra en place avec ses différents cabinets ministériels. Puis, les élections législatives du mois de juin viendront renouveler en grande partie les bancs de l'Assemblée nationale.

Dès lors, émergeront de nouveaux interlocuteurs au sein de la sphère étatique. Il importera de leur apporter rapidement de l'information sur la réalité de l'activité des Services de santé au travail interentreprises, notamment dans le cadre des textes parus en fin d'année dernière, afin de maintenir le cap d'une évolution en phase avec le monde de l'emploi d'aujourd'hui et les besoins de Santé au travail.

À ce titre, la capacité des Services à rendre compte de leur activité est essentielle. La communication devra en effet s'appuyer sur des actions concrètes, lisibles et consolidées à l'échelon régional et national.

La concertation doit donc se poursuivre au sein du réseau des SSTI afin de donner de la cohérence à l'action générale des Services partout en France et au système d'information capable de mettre en lumière leur contribution effective à la Santé au travail.

Ainsi le projet du Cisme, présenté dans ces grandes lignes lors de son Assemblée Générale de Marseille, fin avril, propose un cadre collectif à cette concertation.

Assemblée Générale du Cisme à Marseille Réussir la mission

Dans le prolongement des réflexions des années précédentes sur l'adaptation nécessaire de l'action des SSTI, et dans le cadre des récentes évolutions permettant finalement aux textes et aux pratiques de terrain de se rejoindre, l'Assemblée Générale de Marseille de 2017 s'est attachée à poser les enjeux inhérents à ce nouveau cadre.

La matinée du jeudi a ainsi été consacrée à la Communication des SSTI après la loi Travail, en présence de M. David Le Glanaër, évoquant le point de vue du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) sur les actions des SSTI, de Mme Aline Bessis et de M. Fabrice Bossaert (AB Conseil), pour traiter de la communication institutionnelle, de Mme Catherine Gros (Agence Prpa) pour la communication en direction des médias. Quatre interventions de SSTI ou associations régionales (Pôle Santé Travail, AIST, Parsat, Présanse) ont permis de terminer cette séquence par des exemples concrets de politiques et d'actions de communication des Services.

L'après-midi, sur le thème "Réussir la mise en œuvre des projets de Service", a permis de balayer les différentes composantes nécessaires à la réussite de la mission dans ce nouveau contexte. M. Patrick Madalone, de la Direction Générale du Travail, s'est ainsi exprimé sur la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, M. Léon Petit (CSI) et le Dr Letheux, médecin-conseil du Cisme, sur les besoins et réflexions à mener pour des Systèmes d'Information interopérables, Mme Constance Pascreau (juriste du Cisme), M. Jean-Charles Bouchy (commission RH) et M. Thomas Legrand (TLC) sur les enjeux en matière de Ressources Humaines. Mme Camille Baschet (Présidente de l'ANIMT) est revenue sur l'avenir de la spécialité "Médecine du Travail", avant une séquence finale déroulant le projet associatif du Cisme en présence de M. Lesimple, président du Cisme, et de présidents, vice-présidents et directeurs de SSTI, relayant les travaux des différentes commissions actives au sein de l'association (MM. Igorra, Bouchy, Petit, Cuisse, Masson et Couyras).

La journée a été conclue par une présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril, qui aura permis de poser un jalon vers une refonte d'identité du Cisme et une cohérence des représentations régionales et nationale des SSTI.

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

Pages 6-7. Questions/Réponses de la DGT.

» Enquêtes de branche

Page 8. Ouverture de la plateforme Qualios.

DPST

» Nouveaux outils

Page 9. La première Fiche pratique "lancement dans la DPST" disponible.

ACTUALITÉS RH

Page 9. Retour sur la séquence RH de l'Assemblée Générale du Cisme.

MÉDICO-TECHNIQUE

» Risques physiques

Page 11. Travailleurs exposés aux rayonnements ionisants : 2 nouvelles normes ISO.

» Réseau des médecins-relais des SSTI

Page 11. Préprogramme de la 5^{ème} journée d'information du 1^{er} juin 2017.

» 54^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme

Page 12. Extension de l'appel à communication jusqu'au 22 mai 2017.

» Portail Addict'Aide, le village des addictions

Page 13. Un futur espace dédié aux entreprises et aux Services de santé au travail.

JURIDIQUE

» Partage de données de Santé

Pages 14-15. Publication du décret NIR.

Page 16. Obligation pour l'employeur de délivrer une attestation d'assurance chômage au salarié qui démissionne.

N'oubliez pas !

JOURNÉES SANTÉ TRAVAIL 2017

EXTENSION DE L'APPEL

À COMMUNICATION

LIRE PAGE 12

.../...

La communication des SSTI après la Loi Travail

Cette séquence s'est ouverte par un rappel, par Sandra Vassy (Secrétaire générale du Cisme), des différents outils de communication mis à disposition des SSTI, pour diffusion ou personnalisation : motion-design, infographies, interviews de médecins du travail... M. David Le Glanaër, dirigeant de Syd Conseil et adhérent du Centre des jeunes Dirigeants d'Entreprise, a ensuite exprimé la vision du CJD sur l'action des SSTI et notamment la perception de la santé comme une "ressource immatérielle", définissant le travail "en santé" comme le travailler "en capacité à agir". Par-delà les actions de prévention, le CJD voit le nouveau cadre mais aussi l'évolution du monde du travail appelant de plus en plus aux actions de conseil, pour améliorer les conditions de travail (générales, physiques, psychologiques) en entreprise et permettre à chacun de travailler dans l'entièreté de son potentiel humain, au-delà d'une simple adéquation individu / fiche de poste.

Comment envisager la communication institutionnelle ?

Mme Bessis et M. Bossaert, d'AB Conseil, Accompagnement en Affaires publiques et institutionnelles, sont intervenus sur le travail de communication en direction des insti-

tutions. Il s'agit de mener une action institutionnelle au long cours, de se poser en interlocuteurs légitimes et compétents avec les institutions pour faire remonter la connaissance de terrain, donner du contenu à la mission du parlementaire et informer tout au long des processus législatifs. Partant du constat que l'on n'est jamais tant visible aux yeux des députés et des sénateurs qu'en situation de crise, l'intervention de Mme Bessis et de M. Bossaert insiste sur le besoin de ne plus s'exprimer en "réaction", mais de manière proactive, régulièrement, pour lutter contre la désinformation et désamorcer les a priori, en créant des liens solides avec les parlementaires concernés par la Santé au travail.

Comment envisager la communication en direction des médias ?

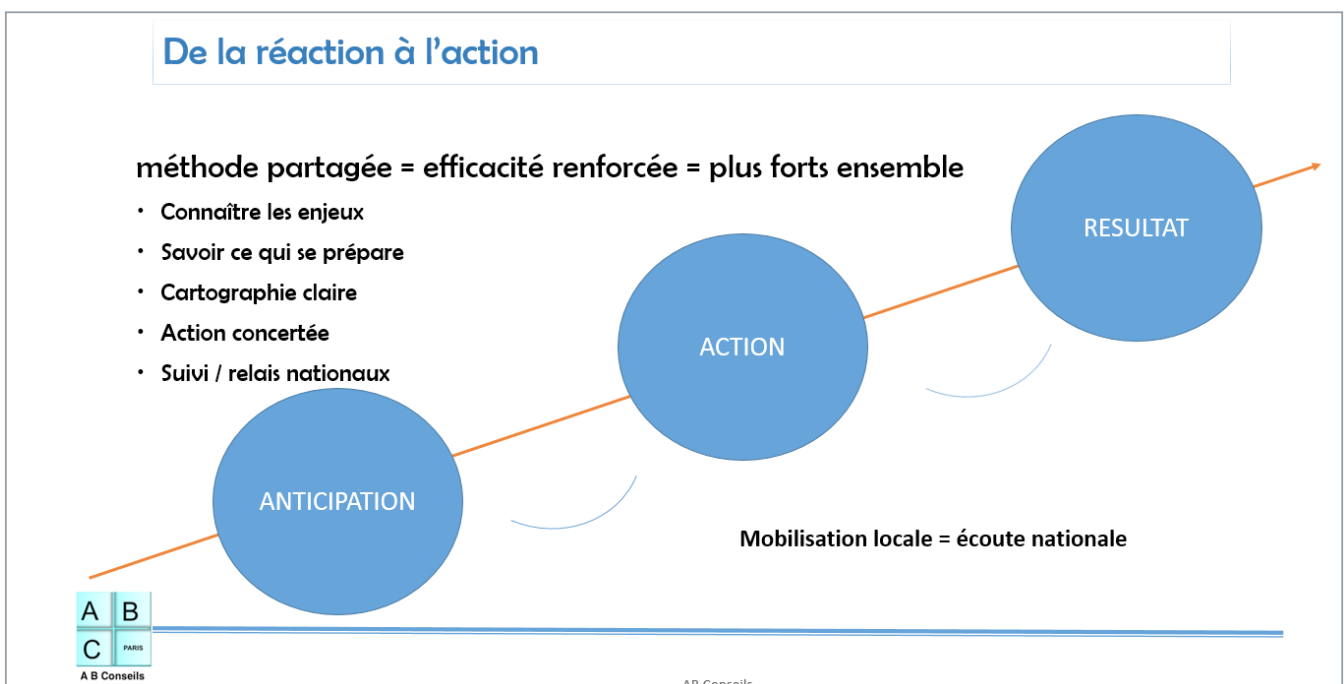
Mme Catherine Gros, de l'agence PRPA, est revenue sur la stratégie presse des SSTI dans le contexte de la publication du décret d'application "relatif à la modernisation de la médecine du travail", qui a été largement analysé et interprété par les médias, parfois sans consultation des Services. Dans les suites de la parution du texte, les enjeux immédiats étaient de justifier les changements apportés, expliquer le décret

au grand public, et donner la position des SSTI. Deux grands messages clefs : la "médecine du travail" n'était plus, dans son organisation, adaptée au monde du travail en pleine transformation, et de nombreux médecins du travail approuvent ces évolutions.

Outre la conception de documents diffusables (Communiqué, dossier de presse, "paroles de médecins", une campagne de presse a été organisée dès le 6 janvier. Plusieurs articles, parfois à charge, imprécis ou même erronés étaient déjà parus, et la parole des SSTI n'était pas représentée. Le rendez-vous du 6 janvier, qui a rassemblé 22 journalistes et laissé la parole, non seulement au président du Cisme, mais aussi et surtout à un médecin du travail et une infirmière de SSTI (le Dr Demortière et Mme Cellich, de l'AMETIF), a permis une bonne reprise des messages clefs et des articles informés et équilibrés.

Comment les Services communiquent-ils vers leurs adhérents et leur environnement en 2017 ?

Enfin, 4 SSTI ou Associations régionales de Service sont revenus sur leurs stratégies de communication à destination de leurs adhérents. Le Pôle Santé-Travail 66 a



Comment envisager la communication institutionnelle.

**Stratégie
presse**

MESSAGES CLÉS

Le médecin du travail demeure au centre du dispositif avec un rôle renforcé

Tous les salariés sont pris en charge par un professionnel de santé dès l'embauche

Chaque salarié sera suivi par un professionnel de santé avec une périodicité adaptée à sa situation

Le suivi de l'état de santé des salariés sera équivalent quel que soit la durée du ou des contrats

Une concertation renforcée avec l'employeur et le salarié en amont d'un avis d'inaptitude et de reclassement

Une nouvelle procédure de contestation des avis médicaux devant le Conseil des Prud'hommes

Comment envisager la communication en direction des médias.

présenté différents outils : insertion du motion-design dans les signatures de mail des 100 collaborateurs du Service, actions de sensibilisation collectives par thèmes avec formules aux choix (3h ou 1h)...

L'AIST 63 a fait un focus sur les "Petits Déjeuners de la Santé au travail" : réunions de 2h, avec petit déjeuner, organisées dans chaque ville comprenant un centre AIST (soit 21), avec invitation 1 mois au préalable de tous les adhérents rattachés au centre. Les sessions comptent en l'état 12 à 15 entreprises participantes.



Un outil commun aux SSTI de Présanse

Personnalisable pour chaque SSTI



- Logo sur 1^{ère} et dernière de couverture + coordonnées
- Fourni en format PDF pour une impression en plaquette A4 ou livret A5
- Mi-avril 2017 : personnalisation pour plus de la moitié des SSTI du réseau (9 sur 16)
- Plaquette également en ligne et téléchargeable sur le site de Présanse + partagée sur réseaux sociaux + envoi dans prochaine newsletter (mai 2017)
- Déclinaison en présentation Powerpoint pour les réunions d'information auprès des adhérents

Comment les Services communiquent-ils vers leurs adhérents et leur environnement en 2017.

Les réunions s'ouvrent par le motion-design sur les missions des SSTI, revient sur ces missions et sur le rôle de l'AIST 63, avant de présenter l'évolution réglementaire par points-clés. En 4 mois, la formule leur a fait rencontrer plus de 250 adhérents.

L'Association régionale PARSAT a présenté notamment deux supports : une plaquette centrée sur la "modernisation de la médecine du travail", utili-

sant les éléments d'infographie mis à disposition, les documents textes personnalisables pour les SSTI, envoyée à chaque Service de l'association, et des posters pour mieux communiquer sur les 4 missions principales.

Une réflexion a été également lancée pour engager des actions de communication au niveau régional : rencontre des chargés de communication de la région, proposition d'une trame régionale qui puisse être dupliquée au ni-

veau local et de supports harmonisés. De même, l'Association régionale Présanse a travaillé à l'élaboration d'outils communs (plaquette de 8 pages pour communication interne et externe) pour chaque SSTI de la région.

Les supports de communication détaillés des différents intervenants de cette séquence pourront être retrouvés sur l'espace "adhérents" du site du Cisme.

Réussir la mise en œuvre des projets de Service

La seconde séquence de la journée d'étude s'est ouverte par une intervention de la DGT, en la personne de M. Patrick Maddalone, sous-directeur des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Il a notamment été annoncé que la Direction Générale du Travail prévoit de traiter les points restants en suspens par des fiches questions / réponses, publiées sur le site du ministère du Travail (travail-emploi.gouv.fr). Une première a été publiée mi-mars, une nouvelle, reprenant 33 questions sur 5 thèmes (Dispositions transitoires, Visites d'information et de prévention, Déclaration d'inaptitude et suites...) a été communiquée aux Services (voir pages 6 et 7 de ce numéro) et de nouvelles devraient suivre dans les mois à venir.

Le décret d'application "relatif à la modernisation de la médecine du travail" est l'aboutissement d'un chantier en évolution depuis 2002, et d'une recherche d'équilibre sur la Santé au travail. Il reste sur les fondamentaux de la loi de 1946, la finalité restant de prévenir toute altération de la santé des travailleurs du fait du travail, tout en se centrant sur la prévention primaire (renforcée par le 3^{ème} Plan Santé au Travail). Le texte tient aussi compte du contexte actuel : les évolutions de l'environnement de l'organisation du travail, qui font émerger des risques différents, et la frontière Santé publique/ Santé au travail devenant de plus en plus poreuse, s'exprimant notamment dans le poids à donner à la lutte contre la désinsertion professionnelle.

M. Maddalone cite le rapport Gosse- lin quant à l'esprit du décret : passer de "visites de routines" à des actions ciblées. Il faut dès lors donner aux médecins du travail les moyens d'agir, ce par l'adaptation du suivi individuel, différencié selon la situation de travail (hors risques professionnels ou non) et la situation du travailleur.

La fiche d'entreprise apparaît plus que jamais alors comme un élément central dans l'activité du SSTI, essen-

tielle dans une approche globale de la prévention des risques professionnels.

M. Maddalone est aussi revenu sur la question de la contestation des avis d'aptitude ou d'inaptitude, le texte, en son état actuel, permettant deux interprétations juridiques : le juge ne peut que désigner l'expert et recevoir un rapport d'expertise avant que l'affaire ne passe au fond, ou, et c'est là l'esprit du législateur, le juge, en dépit de la non-mention de ce point par le texte, peut se prononcer sur le rapport d'expertise (statuant en la forme de référé).

L'idée étant de purger le litige : si la contestation se fait sur des éléments de nature médicale à l'origine de l'avis, le cas passe en référé (c'est la formation prud'homale qui est compétente pour examiner l'affaire), qui saisit l'expert médical, se voit remettre un rapport d'expertise, peut éventuellement demander une consultation du médecin-inspecteur du travail, et prendre la décision de confirmer ou infirmer l'avis. Si la demande porte sur des éléments qui ne sont pas de nature médicale (recherche insuffisante de reclassement de l'employeur, par exemple), alors le cas va au fond, et non en référé.

Afin que ce flou ne perde pas, un renvoi à la question sera publié au sein d'un futur texte, et un questions/ réponses sur les contestations devrait suivre sous peu.

A aussi été mentionnée la disparition dans le décret de la base de données permettant le suivi des intérimaires (et donc a fortiori des autres contrats courts), ce à la demande du Conseil d'État.

A l'issue de cette intervention, l'après-midi a balayé les grandes composantes nécessaires à une large mise en œuvre des textes et à une réussite de la mission : des Systèmes d'Information Interopérables, avec l'utilisation souhaitée du numéro de sécurité sociale, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences adaptées (voir page 10 de ce numéro)

ou encore la question de l'attractivité de la spécialité "Médecine du Travail".

Camille Baschet, Présidente de l'ANIMT (Association Nationale des Internes en Médecine du Travail), est, à ce sujet, venue partager la vision des internes quant à l'avenir de leur spécialité. Le métier a évidemment changé dans le temps, et l'ANIMT a accueilli plutôt favorablement les récentes évolutions : la sortie du systématisme et l'adaptation du suivi au(x) risque(s), la pluridisciplinarité... Mme Baschet est également revenue sur l'importance des indicateurs collectifs en Santé-Travail (EVREST) ou encore de la formation, qui doit évoluer avec les réalités et besoins de terrain, que ce soit la formation des médecins ou des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.

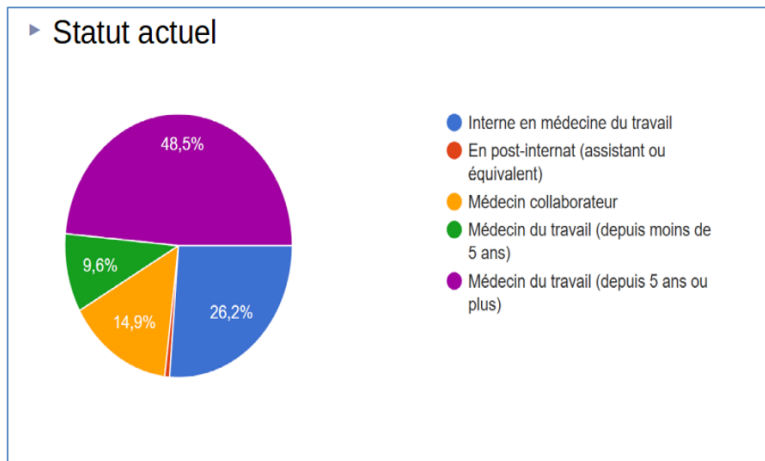
Œuvrant activement à la reconnaissance et à l'attractivité de la spécialité, l'ANIMT tiendra cet été la 5^{ème} édition de ses Rencontres Nationales Pédagogiques, en lien avec les internes de la discipline et le Collège des enseignants en médecine du travail, et faisant intervenir enseignants et professionnels de référence au plan national dans le domaine de la Santé au travail.

La seconde moitié de l'après-midi a exposé l'avancée du projet associatif du Cisme, esquissé lors de la précédente Assemblée Générale. Les présidents et animateurs des différentes commissions, (communication, RH, représentation, système d'information, Démarche de Progrès en Santé au Travail et financement) composées de façon à assurer une représentation équilibrée des SSTI (par région, taille de Service...) sont ainsi venus exposer leurs différents travaux. Dans un contexte où le cadre "sensé et applicable" est désormais atteint, il s'agit de maintenir le cap pour permettre sa mise en œuvre et la meilleure adaptation possible des SSTI au changement.

Commission communication : le plan de travail, amorcé par la séquence médiatique pour accompagner la sortie du décret, passe par l'invitation des

Attractivité : devenir un métier d'avenir ?

► Pré-étude et questionnaire : 861 réponses



Résultats en attente...

SSTI à se saisir des outils de communication, des actions auprès des adhérents, de nouvelles actions et des messages en direction des parlementaires. On retiendra, enfin, la mise en valeur des actions concrètes des SSTI et l'organisation du partage des outils de communication produits par les Services eux-mêmes. Un séminaire destiné à définir le cahier des charges d'un plan de communication pour le long terme se tiendra également dans l'année.

Commission Système d'Information : il a été choisi de travailler avec les éditeurs de logiciels. Il s'agit maintenant de les faire travailler ensemble et d'utiliser tous les outils mis à disposition pour disposer de Systèmes interopérables. Par ailleurs, les outils existants (Thésaurus, MEEP) ne sont pas encore implémentés par l'ensemble des SSTI et la Commission a ici appelé les Services à en encourager l'utilisation.

Commission DPST et partage des pratiques : un triple objectif : faciliter le déploiement de la Démarche de progrès en Santé au travail, exprimer le besoin des SSTI à ce sujet, et formuler des propositions quant aux moyens à mettre en

œuvre pour faciliter le partage des pratiques organisationnelles. A ce stade des travaux, la commission a passé la main à un groupe de travail référent DPST, mais a réaffirmé l'intérêt pour les SSTI à soutenir la DPST, sur le plan de la régulation du système, afin de disposer d'un outil d'évaluation crédibilisant organisation et actions des Services au regard des besoins et de la mission (à terme, la certification de tierce partie pourrait utilement soutenir la décision d'agrément, sans s'y ajouter) et sur le plan opérationnel, afin de disposer de guides organisationnels, et de piloter le projet de Service dans toutes ses dimensions. Une animation et des outils d'accompagnement à la DPST (voir page 9 de ce numéro) sont en cours de développement. On notera aussi les Ateliers du Cisme comme vecteurs de ces pratiques.

Commission financement : créée dans les suites de la circulaire sur la cotisation au "per capita", la commission est ensuite allée vers d'autres enjeux. Elle a notamment fait la synthèse des pratiques des quelque 220 SSTI du territoire, présentant presque tous des spécificités de cotisation / facturation et conduisant à un manque de lisibilité

pour les adhérents. La commission étudie aussi la question de la mutualisation : jusqu'où peut-on mutualiser les actions d'adhérents avec des besoins parfois éloignés les uns des autres ? Le besoin de communication est également souligné pour expliquer ce que recouvre la cotisation d'un SSTI. Un petit film explicatif est envisagé en soutien des actions de chaque Service.

Commission RH : (voir page 10 de ce numéro) la commission œuvre en priorité à l'élaboration d'une matrice Activités / Compétences, en lien avec la Délégation Patronale.

Enfin, le Dr Letheux est revenue sur l'expertise en Santé-Travail des SSTI qui s'exprime dans notre environnement grâce à une capitalisation des travaux des Services au sein de groupes de travail qui réunissent des professionnels de SSTI (groupes Actions en Milieu de Travail : Ergonomie, Toxicologie, Fiches Médico-Professionnelles). Le Dr Letheux et le Cisme dans son ensemble remercie encore ses adhérents pour leur participation à ces travaux, qui permet un partage des pratiques et une mutualisation de l'expertise des SSTI. ■